



LEPETIT
JOURNAL
.COM

LE MEDIA DES FRANÇAIS
ET FRANCOPHONES À L'ÉTRANGER

GUIDE PRATIQUE BARCELONE

Un guide pratique pour tout savoir sur votre installation à Barcelone.

Des informations indispensables pour une bonne organisation de votre séjour en Espagne.

Welcome, talent!

barcelona.cat/internationalwelcome



barcelona
international
welcome

S'installer à Barcelone

Formalités

Activités

Dernières nouvelles

Communauté

Welcome Desk

 @welcome_barcelona

 Barcelona International Welcome



Ajuntament de
Barcelona

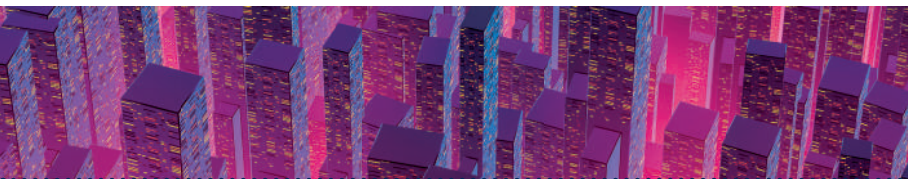
Sommaire

NIE	2
Padrón municipal	3
Inscription consulaire	4
Carte sanitaire	5
Logement	6
Internet & Téléphonie	7
Transport	8
Immatriculation du véhicule	9
Permis de conduire	10
Banque	11
Le système scolaire espagnol	12
Le système scolaire français	13
Entreprendre	14
Recherche d'emploi	15
Fiscalité	16
Certificat électronique	18
Accueil des expatriés	19
Retraite	20
Le catalan	21
Annuaire des professionnels francophones	22
Immobilier & installation	22
Enfance	24
Conseil fiscal, juridique, patrimoine	25
Coaching	26
Entreprendre	27
Santé	28
Cinémas V.O.	30
Librairies V.F.	30
Bars & restaurants français	31
Shopping	31
Organismes français	32

Attention : les indications de ce guide reflètent les démarches requises en l'état actuel de la législation (juin 2024).

Cet ouvrage a été tiré à 5.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les points de passage de la communauté française.

Rédaction : Perrine Laffon / lepetitjournal.com Espagne.



Le NIE, Numéro d'Identité d'Étranger, est indispensable pour résider, travailler ou étudier en Espagne. L'obtention du NIE est l'une des premières démarches à effectuer pour s'installer dans le pays. Ce numéro, obligatoire, personnel et unique, est attribué aux étrangers par les autorités locales pour qu'ils puissent réaliser toutes les démarches administratives et les actes de la vie courante en Espagne.

Les personnes qui s'installent en Espagne obtiendront un **NIE avec une carte appelée *certificado de registro de ciudadano de la Unión europea***.

Il est indispensable à tout Français expatrié en Espagne.



A noter : Le *certificado de registro de ciudadano de la Unión europea* est attribué uniquement aux personnes installant leur résidence principale en Espagne. Les Français non résidents en Espagne mais qui réalisent des démarches administratives ou des échanges économiques avec l'Espagne (comme une procédure d'achat de bien immobilier par exemple) doivent réaliser une demande de ***signación de NIE***.

Démarche à suivre pour l'obtenir :

Lors de l'installation à Barcelone, la demande de NIE doit être formulée à la Direction Générale de la Police. Un rendez-vous doit être obligatoirement pris sur le site de l'administration publique :

<https://sede.administracionespublicas.gob.es/pagina/index/directorio/icplusplus>

- Cliquer sur "*Acceder al procedimiento*".

- Sélectionner la province de Barcelone dans le menu déroulant. Puis sélectionner le commissariat où vous souhaitez vous rendre pour faire la demande.

- Dans la partie "*Tramites*", sélectionner "*Policia - certificado de registro de ciudadano de la Unión europea*".

Les délais d'obtention d'un rdv sont parfois de plusieurs semaines, mieux vaut anticiper la demande.

Les documents à fournir au rdv :

- Justificatif du rdv que vous recevrez par mail.

- Le formulaire EX-18 complété. Disponible sur : https://www.inclusion.gob.es/documentos/410169/2156469/18-Certificado_residencia_comunitaria.pdf (Pour l'obtention d'un NIE administratif, il s'agit du formulaire EX-15).

- Original et photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport français.

- Le formulaire 790-012 complété :

https://sede.policia.gob.es/Tasa790_012/ImpresoRellenar.

Il justifie le paiement de la taxe obligatoire pour la procédure de demande de NIE, qui devra être réglée au préalable dans une banque locale (12 euros pour le EX18, 9,84 euros pour le EX15).

- Les documents justificatifs de votre demande de résidence en Espagne. Il faut dans tous les cas justifier le motif de l'installation : contrat de travail et certificat de l'employeur de prise en charge par la Sécurité sociale ; *informe de vida laboral* pour les entrepreneurs ; certificat d'inscription à l'université pour les étudiants ; justificatifs de revenus suffisants pour résider en Espagne sans travailler, pour les résidents non lucratifs.

Quel que soit le motif de l'installation, il faudra toujours justifier d'une couverture sanitaire, qu'elle soit publique ou privée.



Attention : Les rdv sont nominatifs, et ne concernent qu'une seule personne à la fois. Un rdv est nécessaire pour chaque personne physique composant le foyer, adulte comme enfant.

Padrón municipal

Le **“Padrón municipal”** correspond à la procédure administrative d’inscription sur le registre municipal de recensement. Toute personne résidant dans une ville espagnole doit s’inscrire sur le *padrón* de sa ville de résidence, quelle que soit sa nationalité. L’enregistrement est la seconde démarche administrative indispensable lors de votre installation en Espagne. La formalité est obligatoire et gratuite. Le *padrón* doit être renouvelé à chaque déménagement.

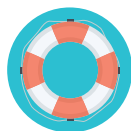
Pour s’inscrire

Vous devez prendre contact avec la mairie de votre commune de résidence pour effectuer la démarche. À Barcelone, la démarche se fait sur la page <https://seuelectronica.ajuntament.barcelona.cat/oficinavirtual/es/tramit/20200001402>.

- Cliquer sur **“Iniciar tramite”**. Remplir toutes les données nécessaires, scanner les documents justificatifs, valider et signer la demande. Vous recevrez par la suite un courrier électronique vous confirmant la demande d’enregistrement sur les registres municipaux.

- Vous pouvez également réaliser le processus d’enregistrement de manière présentielle en prenant rdv au préalable auprès des services de la mairie (auprès d’une OAC, *Oficina de Atención Ciudadana*) ici:

<https://seuelectronica.ajuntament.barcelona.cat/oficinavirtual/es/tramit/20230001668>



Quels sont les documents à fournir ?

- Passeport ou carte d’identité nationale française.

- NIE.

- Pour les enfants, leurs passeports ou cartes d’identité en plus des documents des parents, ainsi que le livret de famille si l’enfant a moins de 14 ans.

- Si vous êtes propriétaire : écriture de propriété ou contrat privé d’achat-vente inférieur à un an, où apparait votre nom en qualité de propriétaire, ou acte d’acceptation d’héritage dans le cas d’un bien immobilier hérité.

- Si vous êtes locataire : contrat de location ou quittance de loyer (de moins de 6 mois).

- Si vous êtes hébergé, vous devez présenter une attestation d’hébergement signée de la personne chez qui vous vivez, accompagnée d’une photocopie de la pièce d’identité du logeur.



À noter : Les documents demandés seront acceptés en langue espagnole. Dans le cas d’actes rédigés en français, vous devrez les faire traduire par un traducteur certifié avant de les présenter au bureau d’enregistrement.



Inscription Consulaire

Tout ressortissant français s'installant en Espagne pour une durée supérieure à 6 mois est invité à s'inscrire sur le registre des Français établis hors de France. La démarche n'est pas obligatoire mais vivement recommandée : l'inscription auprès des autorités françaises locales permet non seulement de prouver que vous résidez à l'étranger (et permettra à l'Ambassade de contacter vos proches en cas d'urgence), mais facilite aussi vos formalités administratives auprès de l'administration française, comme la délivrance ou le renouvellement de documents d'identité, l'obtention de certificats administratifs, l'inscription sur la liste électorale consulaire, la légalisation d'actes, les demandes de bourses d'études,...

L'inscription sur le registre est gratuite et valable 5 ans.

Démarche

Vous devez remplir le dossier d'inscription en ligne au Registre des Français à l'étranger <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307> et scanner les documents demandés. L'attestation d'inscription ainsi que la carte d'inscription consulaire seront enregistrées dans le porte-documents service-public.fr.



À noter : Les personnes ne disposant pas de connexion internet devront prendre contact avec le Consulat : le service consulaire vous répond par téléphone à Barcelone au + 34 93 02 89 920 (service gratuit, prix d'un appel local).

Documentation à fournir

Il suffit de remplir en ligne votre dossier d'inscription et de scanner, pour vous-même et vos enfants mineurs, les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport français en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans.
- Justificatif de domicile : enregistrement auprès de votre mairie (*padrón*), quittance de loyer ou facture (téléphone mobile, gaz ou électricité) de moins d'1 ans.
- Photo d'identité.

Dès que l'inscription sera validée, l'attestation d'inscription ainsi que la carte d'inscription consulaire seront enregistrées dans votre porte-documents service-public.fr et pourront être imprimées chaque fois que vous en aurez besoin.



Inscriptions sur les listes électorales consulaires : un répertoire électoral unique géré par l'Insee permet une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs peuvent s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Pour plus d'informations, rdv sur France Diplomatie : www.diplomatie.gouv.fr.

Carte sanitaire

Les Français s'installant en Espagne peuvent être couverts par le système de Santé public espagnol s'ils justifient de leur résidence en Espagne et cotisent à la Sécurité sociale espagnole. Pour obtenir la carte sanitaire (*targeta sanitària* en catalan), il faut remplir l'une de ces trois conditions : 1- avoir un contrat de travail ou être inscrit comme entrepreneur ou travailleur indépendant ; 2- être inscrit comme demandeur d'emploi en Espagne après avoir travaillé en Espagne ; 3- être bénéficiaire d'une pension versée par un organisme espagnol.

Vous devez avoir obtenu votre NIE et réalisé votre inscription au *padrón* municipal avant de pouvoir demander la carte sanitaire.

Les documents à fournir :

- Le formulaire S1 à demander à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du dernier lieu de résidence en France pour les actifs (à la Caisse délivrant la pension pour les retraités). Le formulaire S1 atteste des droits d'assurance maladie d'une personne qui déménage dans un autre pays de l'Union européenne, et lui permet de s'inscrire auprès des organismes de santé du pays d'accueil.
- Le formulaire d'affiliation TA.1 complété, à télécharger sur le site de la Sécurité sociale espagnole : <https://www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/Trabajadores/Afiliacion/10817/31190/572>
- Une pièce d'identité + photocopie.
- Le NIE + photocopie.
- Le *padrón*.

La démarche

- Il vous faut prendre rdv au bureau de la Trésorerie Générale de la Sécurité sociale de votre domicile ou du siège de l'entreprise vous employant. Liste de tous les bureaux par région : https://www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/OficinaSeguridadSocial?Comu=CV&loc=2&Cod=46&Cod_Centro=1&lni=0&Org=S

Si vous disposez d'un certificat électronique (voir p.18), vous pouvez accéder au service "Attribution de numéro de Sécurité sociale" via le Bureau Électronique de la Sécurité sociale <https://sede.seg-social.gob.es/>

- Une fois le numéro d'affiliation à la Sécurité sociale obtenu, vous devez ensuite vous inscrire auprès du centre de santé (CAP) dont dépend votre domicile et qui prendra en charge vos soins. En Catalogne les habitants sont couverts par le service CatSalut. Trouvez le CAP auquel vous êtes rattaché sur le site de la région : <https://catsalut.gencat.cat/ca/centres-sanitaris/quin-cap-correspon-a-una-adreca/>
Vous pouvez réaliser la demande de carte sanitaire en ligne : https://salut.gencat.cat/pls/rca/RCAPKTSI.SOLICITAR_TSI

La *targeta sanitària individual* (TSI) sera alors envoyée directement à votre domicile.



À noter : Il faut cotiser auprès du système de santé espagnol pour pouvoir accéder au système de soins. Les étudiants ou stagiaires français se rendant en Espagne opteront plus facilement pour la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) : délivrée par la Caisse primaire d'assurance maladie, elle est valable pour une durée d'un an. Sur simple présentation de la CEAM, il est possible de bénéficier des soins en Espagne et de demander le remboursement des frais engagés dans le service public lors du séjour ou dès le retour en France.

Logement

Le marché de l'immobilier espagnol attire de nombreux étrangers qui souhaitent acquérir une résidence ou investir dans le pays. Mieux vaut être bien informé avant de sauter le pas.

Le choix de l'agent immobilier et de l'avocat

Il est essentiel de recourir aux services d'un avocat pour être bien accompagné dans un projet d'investissement immobilier en Espagne. Seul ce professionnel indépendant pourra vous donner un avis objectif sur le contrat de vente.

Sachez que le métier d'agent immobilier n'est pas réglementé. Il est donc conseillé de **choisir un agent référencé auprès des regroupements professionnels de gestion immobilière** (API : *Agente de Propiedad Inmobiliaria*, ou GIPE : *Gestor Intermediario en Promociones de Edificaciones*). Il n'y a pas de plafond légal de commissions, chaque agence est libre d'appliquer les taux qu'elle souhaite.

Récupérez le numéro de licence de votre agent immobilier pour vérifier qu'il est bien enregistré auprès des professionnels reconnus.



Conseil : Vérifiez l'**acte de propriété du bien** en consultant le registre des propriétaires avec les données du Relevé de propriété fourni par l'agent immobilier. Réclamez une copie de la preuve de paiement des derniers impôts fonciers : le document contient de précieuses informations sur le bien (superficie, référence, adresse exacte, ...).

La procédure d'achat immobilier :

1- **Réservation du bien immobilier** via le versement d'un acompte. Les personnes ne résidant pas en Espagne devront demander un NIE administratif (demande de "*asignación de NIE*") et ouvrir un compte bancaire en Espagne. Généralement cette réservation est signée au nom du vendeur par l'agent immobilier lui-même.

2- **Signature d'un compromis de vente** avec le vendeur ("*contrato privado de compraventa*" ou "*contrato de arras*"). Il reprend tous les éléments relatifs au bien et aux parties du contrat. Il doit comporter une clause selon laquelle une indemnité sera versée à l'acheteur en cas de rétractation du vendeur.

3- **Signature de l'acte de vente** authentique ("*la escritura*"). Devant notaire et récupération des clefs contre paiement du bien. La répartition des frais de procédure doit être clairement définie dès la création du compromis de vente.



La location : Pour louer un bien, on vous demandera une caution (1 ou 2 mois de loyer) ainsi que des garanties : "*nómina*" (bulletin de salaire) ou "*aval*" correspondant souvent à une garantie de votre banque ou de votre employeur. Le marché de l'immobilier est particulièrement tendu à Barcelone, où les loyers connaissent une forte inflation.

Depuis le mois de mars 2024, les autorités locales régulent le montant des loyers dans plus de 200 communes de l'aire de Barcelone afin d'en limiter la hausse.

Internet & Téléphonie

En Espagne, de nombreux opérateurs vous proposent désormais comme en France des packs mensuels regroupant une ligne de téléphonie mobile, une ligne de téléphonie fixe, un accès internet et des bouquets de chaînes de télévision. Les prix de ces packs sont par contre globalement supérieurs à ceux pratiqués en France.

Lors de votre arrivée en Espagne, mieux vaut bien comparer les offres et les tarifs entre opérateurs de téléphonie et d'Internet. Sachez que les prix sont généralement annoncés sans la TVA. Le principal opérateur de téléphonie fixe d'Espagne est Telefónica. De nombreux autres opérateurs et leurs filiales vous proposent des offres à des prix variés : MASORANGE (fusion de MásMovil et Orange), Vodafone, Jazztel, Amena, Lowi (low cost Vodafone), Movistar, Yoigo, Pepephone...



Vous trouverez sur le marché des offres de téléphonie mobile avec forfait illimité, mais aussi des offres avec consommation limitée, des offres conçues pour les gros consommateurs de données mobiles, ainsi que des options pour appeler régulièrement à l'étranger auprès de certains opérateurs.

Depuis juin 2017 le roaming n'est plus payant en Europe : il n'y a en théorie pas de surcoût à l'utilisation du téléphone mobile dans l'un des 27 pays de l'UE.



En Espagne, l'application Whatsapp est utilisée pour envoyer des messages au quotidien : elle permet également d'appeler à l'étranger gratuitement. L'application Skype est une autre alternative gratuite pour réaliser des appels audio et vidéo à l'étranger.



Transport

La ville de Barcelone favorise l'usage des transports en commun et du covoiturage afin de limiter la pollution de l'air. Le réseau de transport intégré de l'Aire Métropolitaine de Barcelone vous permet de vous déplacer facilement sur tout le réseau interurbain (métro, bus, mais aussi trains interurbains Rodalies et Ferrocarrils) avec une seule carte d'abonnement rechargeable : la **carte T- Mobilitat**.

Les transports en commun

Le métro de Barcelone est composé de 8 lignes qui comptent 167 stations. Le service est actif tous les jours de l'année, de 5h à minuit du lundi au jeudi, de 5h à 2h du matin le vendredi (et veille de jour férié), et en continu la nuit du samedi au dimanche (fin de service à minuit le dimanche).

La ville est également très bien desservie en autobus, dont les numéros des lignes sont précédés des lettres D, V ou H selon si elle parcourt la ville en sens diagonal, vertical ou horizontal.

Les tracés des lignes de bus et de métro sont adaptés pour permettre une meilleure communication entre les transports et faciliter ainsi les changements de lignes et les déplacements des usagers.

Le Bicing

La ville de Barcelone possède 200 kilomètres de pistes cyclables pour circuler et près de 1.150 kilomètres d'espaces adaptés pour les cyclistes ! Ceux qui ne possèdent pas leur propre vélo peuvent utiliser le service de Bicing, le "vélib" barcelonais. Vous trouverez des vélos classiques comme des vélos électriques presque partout dans la ville, grâce aux 519 stations reconnaissables à leurs vélos rouges.

Les scooters partagés

À la différence du Bicing qui est géré par la municipalité barcelonaise, les réseaux de motos partagées appartiennent à des entreprises privées. Ces scooters électriques répartis un peu partout dans la ville sont disponibles via une application mobile qui permet de débloquer le véhicule et les casques fournis. Leur usage est facturé à la minute et les tarifs varient selon les entreprises. Exemples : Yego, Cooltra, Acciona,...



L'app SMOU

Téléchargez l'application SMOU qui centralise les services de mobilités à Barcelone : elle est indispensable pour s'inscrire au service de Bicing. Elle vous permettra de débloquer un vélo Bicing de manière numérique pour l'utiliser, de garer un vélo Bicing dans une station pour le rendre, et même de payer le parcmètre de vos véhicules sur les places de stationnements bleues ou vertes de la ville.

Immatriculation du véhicule

Si vous emménagez en Espagne avec votre véhicule personnel, vous devrez changer vos plaques d'immatriculation pour des plaques espagnoles. Les véhicules privés doivent en principe être immatriculés dans le mois suivant l'installation dans le pays.

1- Passer le contrôle technique

Le véhicule doit passer le contrôle technique espagnol, appelé ITV, dans un des centres proposant cette prestation, en précisant qu'il s'agit d'un **changement de domicile à l'intérieur de l'UE**, et non d'une importation. Vous devrez présenter les pièces suivantes : *padrón*, NIE, carte grise du véhicule, facture ou contrat de vente et Certificat de Conformité Européen.

2- Effectuer la demande d'immatriculation

Prendre rdv auprès de la DGT sur <https://sede.dgt.gob.es>. Pour réaliser la démarche sur Internet, il vous faudra disposer d'un certificat électronique (voir p.18) ou d'un DNI électronique. Cliquer sur "Vehiculos" et "Matriculaciones de vehiculos". Sélectionner "Matriculación de vehículos nuevos y vehículos provenientes del extranjero" pour accéder à la procédure détaillée.

Vous pouvez aussi réaliser la démarche de manière présente en vous rendant aux bureaux de la DGT (*Dirección General de Tráfico*). Il vous faut pour cela prendre rdv au préalable en ligne sur <https://sede.dgt.gob.es/es/otros-tramites/cita-previa/> ou en téléphonant au 060.

Vous devrez présenter les pièces suivantes lors de votre rdv ou de votre procédure en ligne :

- Le formulaire de demande téléchargeable sur le site de la DGT <https://sede.dgt.gob.es/export/sites/dgt/galleries/modelos-solicitud/01/Mod.01-ES.pdf>
- Le certificat de contrôle technique espagnol (ITV).
- La carte grise du véhicule.
- La facture d'achat originale ou contrat de vente avec traduction certifiée.
- Le formulaire et les justificatifs du paiement de la taxe obligatoire pour l'immatriculation du véhicule : "modelo 576", "modelo 06" ou "modelo 05" selon le type de véhicule. Vous pouvez télécharger les formulaires correspondants sur le site de l'administration fiscale (<https://sede.agenciatributaria.gob.es/Sede/procedimientoini/G502.shtml>).
- Justificatif du paiement de l'IVTM : (*Impuesto sobre Vehículos de Tracción Mecánica*). Cette taxe municipale doit être payée à la OAC (*Oficina de Atención al Ciudadano*) la plus proche de votre domicile. Les tarifs varient selon la commune et la puissance fiscale du véhicule. N'oubliez pas d'imprimer le justificatif de paiement.
- La carte nationale d'identité ou passeport + NIE du conducteur.

À Barcelone, les bureaux de la Direction régionale de la circulation routière (**Jefatura Provincial de Tráfico**) sont situés Gran Vía de les Corts Catalanes,184.

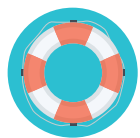


Pour faire la **demande d'exonération** de l'impôt sur le véhicule de l'année en cours, il vous faudra un certificat de résidence, délivrée par la mairie de votre dernière résidence en France. Il faut la présenter à la "Agencia Estatal Tributaria" (www.aeat.es) dans les 60 jours suivant l'entrée du véhicule en Espagne.



Permis de conduire

Tout citoyen de l'Union européenne circulant et résidant en Espagne depuis au moins deux ans doit changer son permis de conduire s'il est titulaire d'un permis à durée indéterminée, conformément à la directive européenne n°2006/126/CE de 2015. En Espagne les conducteurs peuvent circuler avec un **permis de conduire de modèle européen d'une durée de validité maximale de 10 ans.**



La réglementation espagnole soumet les conducteurs à un **examen médical** justifiant de leurs capacités à conduire pour pouvoir obtenir et renouveler leur permis de conduire. Il est obligatoire de renouveler le permis et l'examen médical correspondant tous les 10 ans pour les moins de 65 ans, et tous les 5 ans à partir de 65 ans.

Lors de votre installation en Espagne, vous aurez six mois pour faire la **demande de changement de permis ("canje")** auprès de la DGT (*Dirección General de Tráfico*).

1- Obtenir un **Relevé d'Information Restreint (RIR)** auprès de l'Administration française pour permettre l'échange du permis de conduire français contre un permis local. Le conducteur doit faire parvenir directement à la préfecture française par courrier postal un formulaire de demande de RIR complété (à télécharger sur le site du Consulat Général de France à Barcelone : onglets "Votre vie dans la circonscription" puis "Permis de conduire"), ainsi que les pièces justificatives nécessaires (copie recto-verso du permis, copie d'une pièce d'identité et une preuve de résidence en Espagne).

2- Télécharger et compléter le formulaire de demande de changement de permis (<https://sede.dgt.gob.es/export/sites/dgt/galleries/modelos-solicitud/03/Mod.03-ES.pdf>), disponible sur le site de la DGT onglet "*Permisos de conducir*", et "*Canje de permisos extranjeros*".

3- Payer la taxe 2.3 correspondante (28,87 euros), soit en ligne à travers l'application de la DGT, soit en vous rendant directement à votre agence bancaire.

4- Se rendre à un "*Centro de Reconocimiento de conductores*" pour passer le contrôle médical obligatoire. Retrouvez la liste des centres homologués sur le site de la DGT www.dgt.es

5- Prendre rdv auprès des bureaux de la DGT (Gran Via de les Corts Catalanes, 184) et se présenter au rdv avec :

- Vos papiers d'identité français et votre NIE délivré en Espagne.
- Votre permis de conduire original.
- Le RIR.
- Le formulaire de demande de changement.
- Le certificat médical obtenu.
- Le justificatif de paiement de la taxe.
- Une photo d'identité au format 32x26 mm.

Vous recevrez par la suite votre nouveau permis de conduire directement à votre domicile dans un délai d'un mois environ.

Banque

Dès votre arrivée en Espagne vous devrez ouvrir un compte bancaire pour pouvoir réaliser vos premières démarches administratives, domicilier vos prélèvements et encaisser votre salaire ou vos paiements.

Les particularités du système bancaire espagnol

En Espagne les chèques ne sont pas utilisés par les particuliers dans la vie courante. Les banques sont généralement fermées après 14h, du moins en été. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous en avance avec un conseiller, il suffit de se présenter à l'agence et de patienter pour être reçu. Enfin à noter que les retraits en espèces sont payants si le retrait est effectué dans un distributeur appartenant à une autre banque.

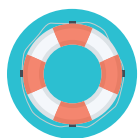
Documents à fournir pour ouvrir un compte

- Carte nationale d'identité.
- NIE.
- Justificatif de revenu : contrat de travail, ...
- Justificatif de domicile : facture ou justificatif de propriété ou de location.



Les frais bancaires en Espagne

Il existe de nombreux établissements bancaires en Espagne : Santander, BBVA, La Caixa, BBVA, Ibercaja, Bankinter, ING, Abanca pour n'en citer que quelques-uns. Les frais bancaires appliqués varient d'un établissement à l'autre. L'utilisation d'une carte bancaire, la domiciliation du salaire et d'un certain nombre de prélèvements bancaires sont souvent des critères suffisants pour être exonéré de frais de tenue de compte.



À noter : de nombreuses banques proposent des comptes "non résident" pour le cas des étrangers qui ne résident pas habituellement en Espagne mais qui ont besoin d'ouvrir un compte pour réaliser certaines opérations (achat d'un bien, démarches administratives...)



Le système scolaire espagnol

En Espagne, l'école publique est gratuite jusqu'à l'université et obligatoire de 6 à 16 ans. Les heures de cours s'étalent généralement de 9h à 16h, avec une pause d'une heure pour déjeuner. L'année académique démarre mi-septembre pour se terminer mi-juin.

L'école publique est gratuite jusqu'à l'université et obligatoire de 6 à 16 ans. Il existe trois types d'établissements :

- Les **écoles publiques** et gratuites (*colegios públicos*), gérées par l'État et les administrations locales. Elles proposent tous les niveaux du cursus scolaire obligatoire. L'attribution des places dépend de la proximité du domicile.
- Les **écoles semi-privées** financées par l'État (*colegios concertados*), qui bénéficient d'une plus grande liberté de gestion, mais doivent respecter certaines conditions (nombre d'élèves par classe, dates...). Elles sont en partie financées par les frais de scolarité.
- Les **écoles privées**, financées exclusivement par les frais de scolarité à la charge des familles.

Les différents niveaux du système éducatif espagnol sont l'*educación infantil* (non obligatoire de 0 à 6 ans), l'*educación primaria* (obligatoire de 6 à 12 ans), l'*educación secundaria obligatoria* appelée ESO (de 12 à 16 ans), et le *bachillerato* (de 16 à 18 ans). Au-delà, les étudiants peuvent suivre une FP (formation professionnelle) ou des études universitaires.



Programme BachiBac : permet la double délivrance des diplômes du Baccalauréat et du Bachillerato (équivalent espagnol). Le programme a été établi conjointement par les ministères français et espagnol de l'Éducation nationale, en langue, littérature française et en histoire-géographie. Les diplômés bénéficient des mêmes conditions d'accès et d'inscription au parcours universitaire espagnol et au système universitaire français. Les élèves diplômés sont ainsi accrédités d'un niveau B2 en français selon la notation de référence européenne.

Liste des 120 établissements proposant cette modalité en Espagne ici :

<https://www.educacionyfp.gob.es/mc/bachibac/centros-bachibac/centros-espana.html>



Établissements bilingues

Certains établissements scolaires publics espagnols proposent un dispositif d'enseignement en français, similaire aux sections européennes en France, pour les niveaux concernant le collège (1^o- 4^o ESO). Il existe près de 300 sections bilingues francophones dans le pays avec une partie du programme enseigné en langue française.

Label FrancEducation

Ce label est attribué par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières d'excellence bilingues francophones proposant un enseignement renforcé de la langue française et d'au moins une discipline non linguistique en français, conformément au programme officiel du pays d'accueil. Retrouvez les établissements concernés en Espagne ici :

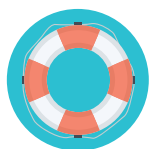
<https://www.labelfranceducation.fr/etablissements>

Le système scolaire français

Il existe en Catalogne des écoles, collèges et lycées qui proposent des programmes homologués par le ministère de l'Éducation Nationale, et permettent de suivre une scolarité en français sans rupture, de la Maternelle à la Terminale. Les inscriptions sont gérées localement par les établissements scolaires : il est donc indispensable de se renseigner directement auprès de chacun d'eux pour connaître les modalités d'inscription.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu de façon très anticipée. Il faut se renseigner dès l'automne précédent l'année de rentrée scolaire. Des bourses scolaires peuvent être accordées sous certaines conditions de ressources et en fonction de la situation patrimoniale du demandeur, pour les élèves de nationalité française résidant avec au moins un de leurs parents en Espagne et scolarisés dans un établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale (votre inscription au registre des Français établis hors de France et celle de votre enfant est obligatoire). Les demandes doivent être formulées au Consulat de France à Barcelone. La demande de bourse et l'inscription auprès de l'établissement scolaire sont deux formalités indépendantes.



Les bourses s'adressent aux familles remplissant toutes les conditions suivantes :

- L'élève doit être de nationalité française et résider dans la circonscription consulaire de Catalogne, Aragon ou Baléares.
 - Le ou les parents et enfants doivent être inscrits auprès du Consulat au Registre mondial des Français établis hors de France.
 - L'enfant doit être âgé au minimum de 3 ans au 31 décembre de l'année de rentrée scolaire.
 - L'enfant doit être scolarisé dans un établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale.
 - L'aide s'adresse aux familles dont les conditions de ressources et la situation patrimoniale correspondent à certains critères d'attribution.
- Retrouvez le formulaire de demande de bourse et l'ensemble des pièces justificatives à fournir sur le site du Consulat, onglet "Votre service des affaires sociales" puis "Bourses scolaires".

Liste des établissements français de la circonscription :

Lycée français de Barcelone www.lfb.es

École française Ferdinand de Lesseps de Barcelone www.lesseps.net

Lycée français International de Gavá Bon Soleil www.bonsoleil.es

Lycée français International MLF de Reus Marguerite Yourcenar www.cfreus.net

Lycée français Bel-Air Garraf www.ecole-belair.com

Lycée français International d'Ibiza www.lfi-ibiza.com

Lycée français International de Palma www.lfipalma.es

Lycée français Molière de Saragosse www.lyceemolieresaragosse.org



Entreprendre

Pour créer votre entreprise en Espagne, vous pouvez opter pour deux formules différentes :

1- Créer une SL (*Sociedad Limitada*) : la formule est semblable à la SARL ou EURL en France, avec un capital minimum de 3.000 euros qui doit être libéré dans son intégralité à la création de l'entreprise.

2- Se déclarer comme travailleur indépendant (*autónomo*). Tandis que l'auto-entreprise engage la responsabilité illimitée de l'entrepreneur, la SL implique quant à elle de payer l'impôt sur les sociétés.

Pour créer une SL

1) Il faut d'abord inscrire la dénomination sociale de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés, le *Registro Mercantil*.

Se rendre sur la page <http://www.rmc.es> et cliquer sur "*Nueva solicitud de certificación*".

2) Une fois le nom enregistré, prendre rendez-vous à la banque pour ouvrir un compte bancaire et déposer le capital social prévu pour la création de l'entreprise.

3) Créer les statuts de l'entreprise. Il est conseillé de faire appel à un expert ou "*gestor*".

4) Réaliser l'écriture de constitution devant notaire.

Vous devrez fournir le certificat obtenu à l'enregistrement du nom au *Registro Mercantil*, les statuts que vous aurez créés, ainsi qu'un certificat bancaire prouvant le dépôt du capital social.

5) Demander un CIF (numéro d'identification) temporaire.

Remplir le formulaire "*modelo 036*" à télécharger sur le site de l'administration fiscale <https://www.hacienda.gob.es>

6) Enregistrer la société au *registro mercantil* local muni de l'acte de constitution de l'entreprise et du numéro NIF.

7) Enregistrer l'entreprise à l'IAE (*Impuesto de Actividades Económicas*) et réaliser la "*declaración censal*" (TVA) auprès de l'administration fiscale (*Hacienda*).

8) Obtenir le numéro NIF définitif.

Se rendre à l'agence des impôts (AEAT) de votre commune pour finaliser le processus, muni du modèle 036, de l'écriture de constitution de l'entreprise et des papiers d'identité de l'entrepreneur.

Pour se déclarer travailleur indépendant (Autónomo)

1) Déclarer son activité auprès de la *Agencia Tributaria* de votre province. Remplir le formulaire 036 obligatoire à obtenir sur <https://www.hacienda.gob.es>. Se rendre à l'agence AEAT de votre province afin de poursuivre le processus muni du formulaire 036 dûment rempli ainsi que de vos documents d'identité et NIE.

2) S'inscrire au régime spécial de Sécurité sociale des auto-entrepreneurs (*Regimen Especial de Trabajadores Autónomos*). Remplir le formulaire TA0521 obligatoire pour cette demande et se rendre aux bureaux de la Sécurité sociale de votre province avec le formulaire TA0521 complété et vos documents d'identité et NIE.

Vous pouvez aussi réaliser la demande en ligne en vous connectant sur <https://sp.seg-social.es> avec un certificat numérique ; sélectionnez "*Altas, bajas y modificaciones*", puis "*Alta en trabajo autónomo*" et "*Solicitar Alta*".

Bureaux de l'AEAT à Barcelone (administration fiscale) : Plaça Doctor Letamendi, 13 - 23.
Tel : 93 291 11 00.

Bureaux de la TGSS (sécurité Sociale) à Barcelone : Calle Aragó 273 - 275.

Tel : 932 16 80 00.

Recherche d'emploi

Lors de votre arrivée, vous pouvez trouver des offres d'emplois sur les principaux sites de recherche : www.opcionempleo.com ; indeed.com ; www.infojobs.net ; infoempleo.com ; jobble.org ; bolsadetrabajo.com ; tecnoempleo.com ; trabajos.com ; trabajo.org ; jobtoday.com ; vibbo.com ; www.colegios.es/empleoprofesores/

S'inscrire à l'agence pour l'emploi

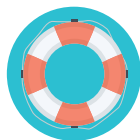
Tout ressortissant d'un pays membre de l'UE peut s'inscrire en Espagne auprès de l'agence SEPE (*Servicio Público de Empleo Estatal*) pour bénéficier d'allocations chômage. Pour prétendre à ces droits il faut avoir travaillé et avoir cotisé à la Sécurité sociale pendant au moins un an en Espagne, durant les six dernières années. Vous devez prendre un rdv au préalable sur le site www.sede.sepe.gob.es, en cliquant sur "Personas" puis sur "protección por desempleo".

Documents à apporter : pièce d'identité, NIE, carte de Sécurité sociale, contrats de travail et fiches de paye correspondantes. Prévoir aussi des copies de vos diplômes et formations effectuées, accompagnées de votre C.V.



Percevoir ses allocations chômage françaises à Barcelone

Il est possible pour une personne de nationalité française en situation de chômage de venir en Espagne et de continuer à percevoir ses allocations chômage françaises, tout en recherchant du travail en Espagne. Pour cela, il faut demander le formulaire U2 à l'administration en France. Une fois en Espagne, vous devrez vous inscrire auprès du bureau pour l'emploi local (dans les 7 jours suivant la date à laquelle vous avez cessé d'être disponible pour les services pour l'emploi français) en présentant ce formulaire de demande de transfert des prestations chômage.



Les aides

Le réseau européen EURES fournit des conseils et des informations sur le marché du travail et sur les conditions de vie locales dans les pays où les agences du réseau se situent.

L'association Emploi Espagne dispose d'un service d'aide à la recherche d'emploi avec un accompagnement personnalisé, et organise plusieurs salons de l'emploi francophone à Barcelone. Plus d'infos sur : <http://www.emploi-espagne.org>.

La Chambre de commerce française de Barcelone possède un service "sélection de personnel" qui recherche des professionnels adaptés aux besoins des entreprises du réseau : <http://www.camarafrancesa.es>

Le site www.carriere-espagne-portugal.com a pour vocation de regrouper tout ce qu'il faut savoir sur l'emploi en Espagne et au Portugal.

Vasis Conseil

Vasis Conseil est un cabinet de conseil spécialisé dans les situations de changement professionnel. Pour les particuliers ou les entreprises.

C/ Casanova 260 - 08021 Barcelona.
www.vasis-conseil.com - marion@vasis-conseil.com
tel.: 93 832 23 10 / 600 420 994

 **VASIS CONSEIL**

Acompañamos en los cambios de la vida profesional

Fiscalité

Il existe une convention franco-espagnole afin d'**éviter la double imposition** pour les résidents français en Espagne. Cet accord binational repose sur deux critères pour la répartition des compétences fiscales : l'État de la source des revenus et l'État de résidence du contribuable. Il existe des revenus imposables à la source, d'autres dans l'État de résidence du contribuable, et certains dans les deux États. Lorsque de ce fait les mêmes revenus sont imposables deux fois, l'État de résidence du contribuable est tenu d'appliquer la clause conventionnelle d'élimination des doubles impositions. Vous pouvez consulter la convention fiscale franco-espagnole sur : <https://es.ambafrance.org/La-convention-fiscale-entre-la-France-et-l-Espagne>

L'impôt sur le revenu : l'IRPF

Les revenus que vous tirez de vos activités en Espagne doivent normalement être imposés en Espagne s'il s'agit de votre pays de résidence, même s'il existe des exceptions (pensions françaises,...). La notion de résidence fiscale concerne les personnes qui résident sur le territoire espagnol **plus de 183 jours** au cours de l'année civile.

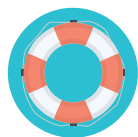
Réaliser sa déclaration

Durant la campagne annuelle de déclaration sur le revenu des personnes physiques, appelée la *Renta* en espagnol, vous devrez vous connecter sur le site de l'administration fiscale (www.agenciatributaria.es en accédant avec vos identifiants personnels d'accès) afin de télécharger votre "*Borrador*", l'équivalent de la déclaration pré-remplie. Vous pouvez également réaliser la déclaration en vous rendant aux bureaux de l'administration fiscale.



Le Modelo 720

Depuis 2013, les résidents fiscaux en Espagne sont tenus de déclarer l'ensemble de leurs biens et droits possédés à l'étranger dont la valeur globale excède 50.000 euros. Cette procédure est matérialisée par le formulaire de déclaration "*modelo 720*". Il s'agit d'une déclaration d'information obligatoire, mais non d'un impôt.



La fiscalité des résidents français en Espagne et les règles générales d'imposition sont ponctuées d'exceptions et de cas particuliers. Il est donc vivement conseillé de consulter l'espace dédié sur le site de l'Ambassade de France <http://www.ambafrance-es.org/-FiscalitePatrimoine>, de se renseigner auprès des autorités compétentes, à savoir la *Agencia de Administracion Tributaria* (fisc espagnol), ou de faire appel à un expert de la fiscalité espagnole.

Délégation des impôts à Barcelone : Plaza Doctor Letamendi, 13-23.

bons plans
infos culture
économie météo
petites annonces
cinéma

**l'actualité
espagnole
en français ?**

**le petit
journal
.com**

*Le média
quotidien
et gratuit
des Français
& francophones*

*de l'étranger !
Présent à Madrid, Barcelone,
Valence-Alicante
et Malaga-Andalousie.*



lepetitjournal.com est un quotidien dédié à la communauté des Français expatriés et des francophones. Créé en 2001 au Mexique, il offre un mélange d'informations générales et locales dans près de 80 villes du monde. Gratuit et indépendant, le site web regroupe des rubriques thématiques (actu, santé, culture, économie, ...) et des infos par ville (bons plans, agenda, sorties, petites annonces...).

En Espagne, lepetitjournal.com est présent à Madrid, Barcelone, Valence-Alicante et Malaga. Après plus de vingt années d'existence dans le pays, lepetitjournal.com est devenu une référence pour les Français et francophones résidant à l'étranger.

Depuis 2013, lepetitjournal.com est aussi l'organisateur des Trophées des Français de l'étranger. Cette

remise de prix récompense les parcours exceptionnels de Français vivant à l'étranger lors d'une soirée prestigieuse au Quai d'Orsay. Elle est déclinée dans plusieurs pays où le journal est présent.

Depuis 2024, lepetitjournal.com organise en partenariat avec la Caisse des Français de l'Étranger, la Maison de l'Expatriation, à Paris et dans différentes villes du monde : un site web, un pop-up store et des salons destinés à renseigner les candidats à l'expatriation.

Notre rédaction internationale traite les contenus concernant l'expatriation : la vie quotidienne, les défis que pose la mobilité, sur le plan professionnel et personnel, mais aussi la représentation politique des Français de l'étranger. Nos rédactions locales suivent l'actualité sur place du collectif expatrié et des régions d'accueil.

Certificat électronique

L'administration espagnole facilite l'accès à tous les services de manière télématique. Il faut pour cela obtenir le certificat électronique (*certificado digital* en espagnol), un outil qui permet de réaliser à distance de nombreuses démarches administratives en ligne en toute simplicité sans avoir à se déplacer. Il s'agit d'un document virtuel qui atteste votre identité, préalablement authentifiée par un organisme officiel.

Le certificat numérique accrédite votre identité sur Internet, et vous permet ainsi de signer des documents officiels ou de réaliser toutes sortes de démarches auprès de l'administration publique espagnole (déclarer et payer ses impôts, déclaration auprès de la Sécurité sociale,...).

Étape 1 : Configurer son navigateur internet

Le certificat numérique peut être installé sur les systèmes d'exploitation Windows, Mac ou Linux. Pour réaliser une demande, vous devez vous assurer d'avoir la dernière version de l'un des navigateurs suivants : Mozilla Firefox, Google Chrome, Microsoft EDGE, Opera ou Safari. Retrouvez sur cette page (<https://www.sede.fnmt.gob.es/certificados/persona-fisica/obtener-certificado-software/configuracion-previa>) toutes les informations pour configurer votre navigateur avant de réaliser la demande.

Étape 2 : Faire la demande de certificat en ligne

La demande de certificat se fait auprès de la Fabrique nationale de monnaie et de timbres espagnole (FNMT). Il faut d'abord télécharger le logiciel créé spécifiquement par la FNMT pour obtenir ses codes d'accès. Vous trouverez les liens pour télécharger le logiciel sur Windows, Mac ou Linux sur cette page (<https://www.sede.fnmt.gob.es/descargas/descarga-software/instalacion-software-generacion-de-claves>). Une fois l'outil téléchargé :

- Se rendre sur le site de la FNMT <http://www.fnmt.es>
- Cliquer sur "*Obtenga/renueva su certificado digital*".
- Cliquer sur "*Persona física*" puis sur "*Obtener Certificado software*".
- Dans le menu latéral, sélectionner "*Solicitar certificado*".
- Complétez vos informations personnelles : numéro de NIE, nom, et adresse email.
- Cliquer sur le lien pour accepter les conditions puis cliquer sur "*Enviar petición*".
- Vous recevrez alors par mail un code de demande qui vous sera nécessaire pour valider la demande.

Étape 3 : Faire valider son identité

Pour obtenir votre certificat, il vous faudra vous présenter auprès de l'administration espagnole afin de confirmer votre identité. Il s'agit de la seule démarche présenteielle à réaliser, indispensable pour valider le processus.

Vous devez vous adresser à un bureau d'enregistrement, généralement la Sécurité sociale ou à l'hôtel des impôts dont vous dépendez. Liste disponible ici :

<http://mapaoficinascert.appspot.com/>

Étape 4 : Télécharger le certificat

Une fois l'identité accréditée dans un bureau officiel, il est alors possible de récupérer son certificat numérique en se connectant depuis le même ordinateur et avec le même navigateur web que lors de la demande.

- Retourner sur le site de la FNMT et cliquer sur "*Descargar certificado*" dans le menu latéral (*Obtenga/renueva su certificado digital - Persona física - Obtener Certificado software - Descargar certificado*).
- Compléter le formulaire avec son NIE, nom et code de demande.
- Accepter les conditions et cliquer sur "*Descargar Certificado*".
- Exporter le certificat et conserver une copie de sécurité.

Accueil des expatriés

Environ un tiers de la population barcelonaise est née à l'étranger. Une communauté internationale issue de 177 nationalités différentes, représentant un fort potentiel de développement pour la ville grâce à son dynamisme, ses projets et ses investissements. Plusieurs organismes locaux accueillent et guident les nouveaux talents qui s'installent à Barcelone.

Barcelona International Welcome

Le Barcelona International Welcome Desk est un service municipal d'attention personnalisée pour les talents internationaux fraîchement arrivés dans la capitale catalane. Le service centralise toutes les informations nécessaires à un expatrié lors de son arrivée en Espagne, pour le conseiller et le guider dans les premières démarches d'installation, mais aussi pour lui proposer des cours, des ateliers et des activités. Une plateforme riche en informations qui vous seront bien utiles lors de votre arrivée. Visitez le site www.barcelona.cat/internationalwelcome/es

Barcelona International Community Day

Le service Barcelona International Welcome a pour vocation d'informer les nouveaux expats, mais vous propose également de créer des contacts et des synergies avec les autres expatriés internationaux, qu'ils soient récemment arrivés ou bien qu'ils soient installés depuis longtemps. Un gros événement de networking est organisé chaque année pour permettre aux nouveaux installés de se créer un réseau utile : le Barcelone International Community Day, une journée pleine d'activités, d'ateliers et de conférences spécialement dédiées à la communauté internationale de Barcelone.

Barcelona Activa

Barcelona Activa est l'agence de développement économique de la ville. L'organisme a pour mission de vous informer et vous guider pour tout projet d'entrepreneuriat dans la ville. On y propose des formations, un accompagnement et du réseautage pour les professionnels, les entrepreneurs, les travailleurs indépendants et les entreprises.

Barcelone Accueil

Membre de la FIAFE, la Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones des Expatriés, l'association d'accueil est à Barcelone depuis 1884. Elle accueille, oriente et accompagne les Français expatriés, tout en proposant un riche programme d'activités. <https://www.barcelone-accueil.com/>



Retraite

La convention fiscale franco-espagnole du 10/10/1995 a notamment pour objet de répartir les règles de compétence fiscale entre la France et l'Espagne. En ce qui concerne les modalités d'imposition de retraite, les articles 18 et 19 doivent être consultés. En règle générale, les pensions publiques sont imposées exclusivement à la source, lorsque le bénéficiaire des revenus a la nationalité de l'État qui les verse. Les pensions privées relèvent en revanche de la règle de l'imposition exclusive dans l'État de résidence, conformément à l'article 18 de la convention fiscale binationale. En cas de doute sur la nature de la pension (publique ou privée) de source française, il est recommandé d'interroger la trésorerie des non-résidents en France en indiquant le nom des organismes payeurs.

Contact : sip.nonresidents@dgif.finances.gouv.fr Un espace dédié sur le site impôts.gouv.fr (onglet International) répond, sous la forme de questions-réponses, aux principales interrogations sur ce sujet.

Si vous n'avez travaillé qu'en France

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse vous versera votre retraite en Espagne. Vous devez impérativement signaler votre installation à l'étranger à la CNAV ainsi qu'aux caisses complémentaires auxquelles vous êtes rattaché. Une fois en Espagne, vous recevrez régulièrement un **"justificatif d'existence"** ou un **"certificat de vie"**. L'échange de fichiers d'état civil entre Etats devrait bientôt sonner le glas de ce document. En attendant, vous devez faire compléter le document par les autorités espagnoles et le renvoyer à la CNAV afin de maintenir le paiement de votre retraite.

Si vous n'avez travaillé qu'en Espagne

Dans ce cas vous êtes soumis au régime de retraites espagnol. Vous devez remplir le formulaire de demande et le déposer au bureau de Sécurité sociale de votre province. **Attention, les conditions d'accès à la retraite sont différentes en Espagne :** Il est possible d'accéder à 100% de la pension de retraite à l'âge de 65 ans si l'on a cotisé au moins 38 années. Si l'on a cotisé moins de 38 ans, il faut attendre l'âge de 66 ans et 6 mois. Le gouvernement espagnol vise un changement des conditions d'accès à la retraite pour 2027 : il faudra alors avoir atteint 38 ans et six mois de cotisation pour pouvoir prendre sa retraite à 65 ans, sinon à 67 ans.

Si vous avez travaillé en France et en Espagne

Chaque pays vous versera la part de pension de retraite correspondant à la période travaillée sur le territoire national. Chacune des pensions est versée lorsque l'âge minimal fixé par la législation du pays concerné est atteint. Vous pouvez donc liquider votre retraite française Avant de liquider votre retraite espagnole à 65 ans. Vous devrez présenter vos demandes aux différentes caisses nationales auprès desquelles vous avez cotisé vos trimestres, en suivant les démarches citées ci-dessus.

Le catalan

La langue de communication officielle en Espagne est l'espagnol (ou castillan). Cependant l'État espagnol reconnaît quelques langues régionales dites "co-officielles" : le *catalán* en Catalogne et Îles Baléares, le *valenciano* pour la Communauté valencienne, l'euskera au Pays Basque et le *gallego* en Galice.

Le catalan et le catalanisme

Le catalan étant une langue co-officielle, il cohabite avec le castillan dans tous les aspects de la vie quotidienne. Le catalan sera la première langue de communication utilisée par les agents administratifs et fonctionnaires auxquels vous vous adresserez à Barcelone, ainsi que la langue utilisée dans les courriers et communications officielles que vous recevrez de l'Administration locale.

Il faut comprendre que la préservation de la langue est très importante pour l'ensemble de la population catalane et des institutions, qui œuvrent pour préserver l'identité et l'empreinte culturelles, linguistiques et historiques nationales de la Catalogne, et cela quel que soit leur appartenance politique (indépendantiste ou non).



À noter : À l'école, le catalan est la langue utilisée pour dispenser l'ensemble des cours aux élèves, à l'exception du cours de langue espagnole.

Vivre à Barcelone : en catalan ou en espagnol ?

S'il est vrai que l'usage du catalan est particulièrement important pour les locaux, vous n'aurez cependant aucun mal à vivre à Barcelone et à bien communiquer si vous dominez le castillan. La grande majorité de vos interlocuteurs basculeront automatiquement à l'espagnol pour pouvoir dialoguer facilement avec vous s'ils voient que vous ne dominez pas le catalan. D'autant plus que Barcelone est une ville extrêmement cosmopolite où l'espagnol est très largement utilisé. Cette tendance s'estompe un peu lorsque l'on s'éloigne vers les villages catalans.

En revanche, si votre objectif est de vous intégrer à 100% dans la population locale, la maîtrise du catalan est indispensable ! Les Catalans deviendront amis plus intimement et ouvriront les portes de leurs foyers plus facilement aux personnes qui parlent catalan, même s'ils n'auront aucun problème à communiquer en espagnol avec les autres.



Apprendre le catalan : La Generalitat de Catalunya met à la disposition des nouveaux arrivants des cours de catalan totalement gratuits auprès du *Consorcio para la normalización lingüística* (CPNL). Infos sur www.cpnl.cat



Immobilier & installation



Barcelona International Welcome Desk

Vous démarrez un projet à Barcelone ? Nous souhaitons faciliter votre arrivée et vous offrir les informations et conseils dont vous aurez besoin pour vous établir ici, des démarches aux aspects pratiques du quotidien.

Si vous êtes nouveau dans la ville, prenez rendez-vous en personne ou en ligne a: barcelona.cat/welcomedesk



Paseo de Gracia, 52 Ático.
08007 Barcelona.
+34 93 203 4935
info@brs-relocation.com
www.brs-mobility.com

Un service unique et personnalisé de relocation et d'immigration pour entreprises et familles. Présent dans toutes les grandes villes d'Espagne, BRS est le leader de la mobilité internationale en Espagne. La société offre des services complets et sur

mesure pour coordonner tous les aspects de votre expatriation et installation : recherche de logement, démarches administratives, permis de résidence ou de travail, recherche d'école, assurances, accompagnement fiscal, etc.



PLUG & PLAY
EXPAT CONCIERGE

**VOTRE CONCIERGERIE
EN ESPAGNE**

RELOCATION & VIE QUOTIDIENNE :

- **LOGEMENT** - achat et location
- **NIE** - Démarches administratives
- **ASSISTANCE** - aide à l'installation et déménagement
- **GESTION LOGISTIQUE** autour de votre bien post-achat

Forfaits

Packs d'heures d'assistance



OSEZ VOUS FAIRE AIDER !



audrey@expatconcierge.net - www.expatconcierge.net

+34 618 848 877



Immobilier & installation



DR HOUSE IMMO
ESPECIALISTA INMOBILIARIO

Dr House Immo España

Parce que l'immobilier, c'est aussi une question de feeling !

Vous cherchez un appartement de rêves ? Un restau qui cartonne ? Ou un hôtel de charme ? Nous vous trouvons la perle rare, vous guidons à chaque étape et vous faisons rire un peu en chemin ! Avec les prescriptions de Dr House Immo España, votre projet immobilier est entre de bonnes mains. Rejoignez vite notre grande famille d'heureux propriétaires et locataires.

www.drhouseimmo.es / info@drhouseimmo.es / +34 692 734 413

BARCELONA PROPERTIES

& REAL ESTATE SERVICES



Paseo de Gracia 52, Atico – 08007 Barcelona.
Tel: + 34 93 272 58 73 - Fax: + 34 93 272 59 95
info@barcelona-properties.com
www.barcelona-properties.com

L'équipe multilingue de Barcelona Properties & Real Estate Services réunit plus de 15 ans d'expérience sur le marché immobilier haut de gamme à Barcelone. Notre agence immobilière offre tous types de services adaptés à une clientèle internationale.

- *Location, achat et vente de propriétés*
- *Supervision de travaux et rénovation*
- *Conseils juridiques et de financements*



Barcelona Expat Services
Relocation Solutions

Chaque expatrié est unique. Nous identifierons vos besoins pour préparer votre installation : NIE, logement, banques, autonome, entreprise... la liste est longue ! Nous serons à vos côtés pour gagner en temps et sérénité !

* Mentionnez *Petit Journal* et commencez votre voyage avec une consultation gratuite de 20 minutes.

barbara@barcelona-expat-services.com - Whatsapp: +34 628 511 482
www.barcelona-expat-services.com

BARNES International Agence immobilière de prestige - Tel. 932 710 231
www.barnes-international.com

Valérie Pinçon Conseillère indépendante en immobilier - SAFTI - Tel. 651 04 84 75
valerie.pincon@safti.es

AGS Déménagement International
Déménagement et garde-meubles
www.ags-demenagement.com

Mudanzas D&M Déménagements nationaux et internationaux
Tel. 935117272 - www.mudanzasdym.com



LEPETITJOURNAL.COM
Guide Pratique BARCELONE

Enfance



COCCINELLE

SERVICIO **DOMÉSTICO**
selección, coaching, formación



Coccinelle est spécialiste du recrutement de Personnel de Maison. Nous sélectionnons et plaçons des professionnels expérimentés et compétents, tant pour l'entretien de la maison que pour la garde d'enfants. Nous travaillons sur mesure, avec pour objectif la satisfaction des attentes de chacune de nos familles.

www.coccinelle-agency.com - info@coccinelle-agency.com
Tél.: (+34) 93 737 83 50

Libellule and Co

Crèche francophone 0-3 ans
www.libellule-and-co.es

La langue de Molière

Association FLAM
www.lalanguedemoliere.es

Mozaïk

Ateliers culturels en français
www.mozaikcultural.com

Ecole Moderato Montessori

L'école Montessori française de Barcelone
www.moderato-montessori-bcn.es/fr/

LEPETITJOURNAL.COM



20 ans
d'actualité
et pas une
minute de
jet-lag.

Soutenez-le, abonnez-vous :
www.lepetitjournal.com

Conseil fiscal, juridique, patrimoine

LL & B

LLOBET & BEIRAT ABOGADOS/AVOCATS

Llobet & Beirat Avocats

Cabinet d'avocats et d'experts comptables franco-espagnol spécialisé dans l'accompagnement juridique, fiscal et social des entreprises et particuliers implanté en Espagne et en France. L'équipe est composée d'avocats francophones biculturels inscrits aux barreaux français et espagnols et d'experts comptables travaillant sur les deux pays. Contactez vos avocats et experts comptables d'Espagne et de France.

Gran Via Carles III, 98 - 08028 Barcelona. Tel. +34 93 807 12 36 +34 627 16 34 76 - www.llobetbeirat.com

M&B Abogados

Balmes, 222, 4º 1a. 08006 Barcelone
www.mbavocats.eu

AGM Abogados

Pau Clarís, 139. 08009 Barcelone
www.agmabogados.com

AAF – Assistance Avocat Français

Avda. Diagonal, 622. 08021 Barcelone
www.avocat-france-espagne.com

Bassas & Clemenceau avocats

C/ Tuset nº23-25 – 3º2ª, 08006 Barcelone
www.bc-iuris.com



Avocats francophones dédiés au développement des affaires françaises en Espagne

Droit des affaires, Droit des sociétés et du travail, Fiscalité, Droit commercial, Contencieux et Arbitrage, Droit immobilier.

C/ Rafael Herrera nº 11 - 28036 Madrid +34.915 445 612
contacto@linkialegal.es - www.linkialegal.es



Asesoría de empresas

ARA Global - Cabinet comptable

Création d'entreprise, constitution et gestion de filiales françaises en Espagne. Un cabinet franco-espagnol, pour vous aider et vous conseiller sur tous les aspects nécessaires au succès de votre entreprise : conseil fiscal, comptabilité, droit du travail, etc.

C/ Rafael Herrera 11, Local. 28036 Madrid. (Entrada por C/ Manuel Ferrero)
Tels. : +34 910 882 707 / +34 624 230 044 - contacto@araglobalasesoria.es

Laplace

Avenida Diagonal, 580, 2º 2ª.
08021 Barcelona.

+34 93 222 00 20
iberia@laplace-groupe.com
laplace-groupe.com

Offre conseil
patrimoniale
et service
de gestion privée
internationale
pour les Français
résidents
en Espagne
et Portugal.



LEPETITJOURNAL.COM
Guide Pratique BARCELONE

Coaching



JULIEN FORTUIT

Coach Certifié / Accrédité
avec plus de 5,000 heures de
coaching & mentoring d'expatrié(e)s.

“ Mon travail est d'éveiller
le champ des possibles
chez les autres. ”

Julien est Coach et Maître
praticien en PNL & TLT
(TimeLineTherapy™)
certifié et accrédité par les
organismes officiels suivants:
Gallup Strengths, EMCC,
ICF, IAPC&M, IITI, ACCPH,



"YOUR NEXT ADVENTURE™"

Trois mois de coaching intensif, sur-
mesure, en développement personnel
et professionnel, afin de reprendre
le contrôle de votre vie, de prendre
des décisions, de vous libérer de vos
angoisses et de votre passé et de
redonner (enfin) un sens à votre avenir.

Parce qu'il est temps de dire « Assez ! »
On est tellement plus fort dans la vie
quand on connaît sa valeur et ses buts.

Je travaille également avec des lycéens, pour
les aider à trouver leur voix et leur voie

Pour un coaching "Inside-Out" à Madrid,
Barcelone, Londres, NYC, Shanghai ou
ailleurs.

Réservez dès maintenant votre
consultation gratuite
julien@julienfortuitagency.com
www.julienfortuitagency.com



**Votre cabinet de Coaching
International en Espagne**

Coaching Professionnel 3.0

Sandrine GELIN-LAMRANI,
Fondatrice Dirigeante, Business
Coach Internationale ICF, Formatrice et
Facilitatrice, multi-expatriée et serial
entrepreneuse depuis 20 ans, intervient
auprès d'une clientèle diversifiée
d'entrepreneur.e.s, de cadres dirigeant.e.s
et de managers, dans des contextes de
mobilité internationale & de multi-
culturalité, sur 3 continents : Europe,
Afrique et Amérique du Nord.



Grâce à notre approche pionnière,
vous disposez de ressources digitales
innovantes, sécurisées, utilisables à tout
moment, pour développer vos
compétences et celles de vos équipes.

Coaching Individuel

- Leadership
- Management
d'équipe
- Bien-Être au Travail
- Communication
- Carrière & Mobilité
Internationale

Coaching d'équipe

- Culture & Valeurs
- Performance
- Cohésion
- Transformation
- Innovation
- Crise

Réservez votre séance
découverte gratuite!

sandrine.gelin@glshift.com

www.glshift.com



Entreprendre

LP

BC

La Peña Business Club

La Peña est un Club d'Entrepreneurs présent entre autres à Barcelone, Madrid, Majorque, Lisbonne.

Guichet unique pour les chefs d'entreprise installés en zone ibérique ou qui prévoient de le faire, La Peña et son réseau de confiance sont là pour vous aider à développer votre business.

Paseo de Gracia 61, 3^o 1^a - 08007 Barcelona.
emmanuel@lpbc.club - www.lpbc.club



frenchfounders

Frenchfounders

Le réseau business qui rassemble des décideurs francophones engagés.

Frenchfounders Iberia : Calle Sagasta 11, 5^o 28004 Madrid.
www.frenchfounders.com - LinkedIn : @frenchfounders
Instagram : @frenchfounders_inc - X : @frenchfounders



Hub French Tech Barcelona

Label couvrant l'écosystème des startups françaises, réseau international

contact@frenchtechbarcelona.com
www.frenchtechbarcelona.com



CCI FRANCE ESPAGNE
CÁMARA DE COMERCIO FRANCESA
desde 1883

140 ans d'histoire

**Rejoignez le premier réseau privé
d'entreprises françaises dans le monde !**

Adhérez à notre club d'entreprises avec plus de 450 entreprises et profitez de plus de 60 événements par an.



LEPETITJOURNAL.COM
Guide Pratique BARCELONE

Avertissement : les médecins listés dans cette rubrique sont tous rattachés à la médecine privée. Leurs prestations sont payantes. Pour un accès aux soins sans frais, passez par les dispensaires du service public.



MindPlace - Centre Psychologique Multilingue

Thérapies, diagnostics, ateliers pour tous les âges

Mail: info@mindplacemadrid.com

www.mindplacecenter.com

Tel. +34 915 555 505 - Instagram: @mindplace_center
Madrid - Pozuelo de Alarcón - Barcelona



Turó Park Clinics

**Clinique Médicale, Dentaire, Esthétique
et Laboratoire d'analyse**

Téléphone / Whatsapp: +34 932 529 729

Web: turoparkmedical.com

instagram: @turoparkclinics

Lloyd Nanhekan Médecin et
Chirurgien Esthétique. +34 932 529 729
turoparkaesthetic.com - @turoparkaesthetic

Eléna Bensoussan Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Radia Sefrioui Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Berta Furió Dentiste Généraliste
et Orthodontiste. +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Madeleine Smit Orthodontiste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Eduardo Lehrer ORL
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Ariadna Grané Médecin Généraliste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Marie Borgne-Renié Médecin
Généraliste - Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Alejandro Mazarro Chirurgien
Maxillofaciale et Esthétique. +34 932 529 729
turoparkaesthetic.com - @turoparkaesthetic

Carlota Herrera Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Rachel Ezzeddine Dentiste Généraliste
+34 932 529 729 - turoparkmedical.com
instagram: @turoparkclinics

Victoria Sansalvador Endodontiste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Lory Abrahamian Périodontiste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Laura Pujol ORL
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Irene Clavijo Médecin Généraliste
Tél. / Whatsapp: +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Cristina Gómez Gynécologue et
Obstétricienne. Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Santé

Silvana Bonino Gynécologue et
Obstétricienne. Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Ana Sanchez Néphrologue
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Rana Chemali Nutritioniste
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Caroline Boulant Ostéopathe
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

David Chevalier Thérapeute
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Celia Marcos Gynécologue, spécialiste
de la ménopause. Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Cathy Morghese Nutritioniste
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Margarita Ivonne Rodríguez
Ophtalmologue. Tél. : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Elena Furió Kinésithérapeute
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics

Albert Gargallo Traumatologue
Tél. / Whatsapp : +34 932 529 729
turoparkmedical.com - @turoparkclinics



GABRIEL PIMENTA. Hypnothérapeute Français à Barcelone.

Addictions, troubles alimentaires, anxiété, insomnies...
L'hypnose peut vous offrir les clés pour un changement positif
et durable. En cabinet ou en visio, reprenez le contrôle et
atteignez vos objectifs dès aujourd'hui !

(+34) 616 923 123 - gabriel.pimenta@gmail.com
www.gabrielpimenta.fr

Brigitte Adam de Bache
Médecine générale et homéopathie.
brigitteadamb@gmail.com

Philippe Emanuely
Médecine générale, pédiatrie. Visite à
domicile 24H/24 - Tel. 938 024 925

Daniel Mene
Acupuncture.
www.danielmene.com

Francisco Lopez Gil
Dermatologue.
www.lopezgil.com

Marie-Christine Esteve
Homéopathe.
www.dramcesteve.org

Christophe ALLARD
Médecine générale et pédiatrie.
www.doctorallard.com

Laetitia Ricaud
Médecine générale et familiale.
www.barcelonadoctor.com

Audrey Jeanneau Chiropracteur
Spécialité pédiatrie et grossesse.
www.inspiraquiopractica.com

Hélène Peteau
Ergothérapeute.
www.ergotherapie.peteau.com

Anne-Laure Naudin Naturopathie,
troubles digestifs, tests d'intolérances
alimentaires - www.annelaurenaudin.com



Cinémas V.O.

Filmoteca de Catalunya

Plaça de Salvador Seguí, 1.
08001 Barcelone. www.filmoteca.cat

Cines Verdi

Carrer de Verdi, 32. 08012 Barcelone.
www.cines-verdi.com

Cine Yelmo Westfield La Maquinista

C. de Potosí, 2, Sant Andreu 08030
Barcelone - www.yelmocines.es

Institut français de Barcelone

Carrer de Mojà, 8. 08006 Barcelone.
www.institutfrancais.es

Renoir Floridablanca

C/ Floridablanca, 135. 08011 Barcelone.
www.cinesrenoir.com

Cinemes Girona

Carrer de Girona, 175. 08037 Barcelone.
www.cinemesgirona.cat

Yelmo Cines Castelldefels

Av. del Canal Olímpic, 24
08860 Castelldefels - www.yelmocines.es

Cinema Maldà

Les Galeries Maldà, Carrer del Pi, 5.
08002 Barcelone. www.cinemamalda.com

Librairies V.F.

L'occasion rêvée. Livres de seconde main en français, anglais, espagnol et catalan Carrer Allada Vermell, 1. - 08003 Barcelone. Tel. 613 564 289
loccasionreevebarcelona@gmail.com - www.loccasionreeve.com



La librairie française de Barcelone

Librairie Jaimes:
c/ València 318,
08009 Barcelone.
Tel: +34 93 215 36 13
info@jaimes.cat



jaimes
Libreria Francesa de Barcelona

80
anys

- Livres français, toutes les nouveautés, livres pour enfants, matériel scolaire...
- Vente par internet, livraison à domicile...
- La référence en littérature française à Barcelone.
- Activités culturelles pour enfants et adultes.

Retrouvez-nous sur www.jaimes.cat ou à la librairie

Bars & Restaurants français

Caelis

Via Laietana, 49 - 08003 Barcelone.
www.caelis.com

Bar Leopoldo

Carrer de Sant Rafael, 24. 08001
Barcelone - www.casaleopoldo.es

Délices de France

C. de Muntaner, 443. 08021 Barcelone.
www.lasdelicesdefrance.com

Les 3 pommes

Carrer d'Aragó, 150. 08011 Barcelone.
www.les3pommes.com

Epicerie

Carrer de Pau Claris, 145. 08009
Barcelone - www.epiceriebcn.com

L'Entrecôte

Carrer de Pau Claris, 142.
08009 Barcelone.
Facebook @Entrecote.Barcelona

Le P'ty Mon

Passatge Lluís Pellicer, 13.
08036 Barcelone - www.leptymon.com

Comptoir Français

Carrer Sant Pau, 32 - 08870 Sitges.
Facebook @cmptfrsitges

Shopping

L'Occitane en Provence

C/ Rambla Catalunya, 61 Bjs. 08007
Barcelone - www.loccitane.com

Chanel

Passeig de Gràcia, 70. 08007 Barcelone.
www.chanel.com

Longchamp

Passeig de Gràcia, 86. 08008
Barcelone - www.longchamp.com

Lacoste

C.C. El Triangle - C/ Pelayo, 13.
08001 Barcelone - www.lacoste.es

Comptoir des Cotonniers

C/ Consell de Cent, 302. 08007 Barcelone
www.comptoirdescotonniers.es

Yves Saint Laurent

Passeig de Gràcia, 102. 08008 Barcelone.
www.ysl.com

Cartier

Passeig de Gràcia, 82. 08008 Barcelone.
www.cartier.es

Louis Vuitton

Passeig de Gràcia, 80. 08008 Barcelone.
www.louisvuitton.com

Zadig & Voltaire

Passeig de Gràcia, 79. 08008 Barcelone.
www.zadig-et-voltaire.com

Okaidi

Carrer Gran de Gràcia, 53. 08012
Barcelone - www.okaidi.com



Cuisines personnalisées
& aménagements sur-mesure



www.mobalpa.es

14 magasins en Espagne pour réaliser vos projets
d'aménagements d'intérieurs, uniques, comme vous.

Suivez-nous sur :

 Mobalpa España  Mobalpa Cocinas  Mobalpa Spain



LEPETITJOURNAL.COM
Guide Pratique BARCELONE

Organismes français

Consulat de France à Barcelone

Ronda Universitat, 22 bis, 4°.
08007 Barcelona.
Tél. 932 703 000
Fax. +34 932 703 049 <http://www.consulfrance-barcelone.org>

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française.
C/ Comte d'Urgell, 240 - 8o D.
08036 Barcelona.
Tel.: 93 552 62 90 - Fax: +34 93 552 62 82
espagne@businessfrance.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Française de Barcelone

Passeig de Gràcia, 2. 08007 Barcelone.
Tél. 93 270 24 50
info@camarafrancesa.es
www.camarafrancesa.es

Campus France

L'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger.
Tel.: 935 677 798
barcelona@campusfrance.org

Institut français d'Espagne

Carrer Moia, 8. 08006 Barcelona
Tél. 935 67 77 77
www.institutfrancais.es

Alliance française

Carrer de Sant Joan, 35. 08202 Sabadell
Tél. 937 26 96 44 - www.afsabadell.org
Carrer de Corrà, 22. 08401 Granollers
Tél. 938 79 69 37
<https://afcatalunya.com/>

Atout France

Agence de développement touristique de la France. Edificio Institut Français C/ Moia, 8.
08006 Barcelona.
Tél. (boutiques Espagne) 93 302 05 82
<http://es.france.fr>

Société Générale Française de Bienfaisance de Barcelone

C/ Lincoln, 55. Bajos. 08006 Barcelona.
Tél. 932 32 01 04 - www.bienfaisance.es
bcn@bienfaisance.es

Barcelone Accueil

Permanences les mardis, mercredis et jeudis de 11h à 13h. Edificio Institut Français.
C/ Moia, 8. 3ème étage. Salle 303
08006 Barcelona - Tél. 93 200 41 85
www.barcelone-accueil.com

Castelldefels – Castelaccueil

CAFC Culture et Accueil Francophone de Castelldefels. Permanence les mardis de 9h à 11h au café El Jardinet de la Pava.
Cami de la Pava 5, Gava. Tél. 659 882 596
<https://castellaccueil.wixsite.com/cafc>

Association démocratique des Français à l'étranger – ADFE

francais.du.monde.adfe.bcn@gmail.com

Union des Français de l'Etranger - UFE

www.ufe-espagne.com
<http://catalogne.ufe.org/>

Association des anciens élèves d'écoles de commerce françaises présents en Catalogne

Tél. 93 270 24 50
anciens@camarafrancesa.es

Association des anciens élèves du Lycée français de Barcelone

info@anticslfb.org
<http://www.anticslfb.org>

Association des professeurs de français en Catalogne

<https://apfcat.wixsite.com/apfca>

Paroisse Francophone Notre Dame de Lourdes de Barcelone

Carrer Angli, 15. 08017 Barcelone.
Tél. 93 203 87 66

Conseillers des Français de l'étranger à Barcelone :

Pascal Bourbon :

pascal.bourbon@iese.net

Baudouin de Marcellus :

b.de-marcellus@conseiller-fde.fr

Renaud Le Berre :

reneber2003@yahoo.fr

Philippe Ogonowski :

philippeogonowski@gmail.com

Ana Saint-Dizier :

ana.saintdizier.cfe.circobcn@gmail.com

Nous lire :

www.lepetitjournal.com/madrid
www.lepetitjournal.com/barcelone

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Facebook :

<http://www.facebook.com/LPJEspagne>

Twitter @LPJ_Espagne

Nous contacter :

vincent.garnier@lepetitjournal.com
Tél. +34 653 98 75 28



LA MAISON
DE L'EXPATRIATION

PAR LEPETITJOURNAL.COM

 *Suivez-nous*
SUR NOS RÉSEAUX
SOCIAUX



 *Rendez-vous*
À LA MAISON
DE L'EXPATRIATION



Laplace

UN ACCOMPAGNEMENT PATRIMONIAL
DÉDIÉ AUX FRANÇAIS EXPATRIÉS

Structuration de
votre patrimoine

Optimisation de
votre fiscalité

Préparation
à la transmission

Diversification de
vos investissements

Reconstitution de
carrière internationale

LAPLACE IBERIA

Avenida Diagonal, 580, 2º 2ª - 08021 Barcelona

+34 93 222 00 20

Calle Hermosilla, 21, 1º izquierda - 28001 Madrid

+34 91 080 07 20

iberia@laplace-groupe.com

laplace-groupe.com
